

A.R. 30/09/2020 : Un catalyseur en hôpital psychiatrique ?

D. Domngang (Pharmacien hospitalier) - C. De Leeuw (Coordinateur qualité) - C. Scibetta (Chargé de projet)

Centre Hospitalier
JEAN TITECA

ASBL-VZW



Introduction

Suite à la publication du dernier A.R. du 30 septembre 2020 portant sur l'organisation et les responsabilités de la délivrance des médicaments et des dispositifs médicaux, l'officine hospitalière a été fortement chamboulée⁽¹⁾.

Les nouvelles exigences dans la **traçabilité** et **sécurisation** du circuit des médicaments et DM ont boosté la créativité dans les pharmacies hospitalières. Au sein du CHJT, cet A.R. a permis de porter un regard nouveau sur nos pratiques concernant la gestion de la traçabilité des médicaments.

La question principale étant : **Comment sécuriser le circuit du médicament dans notre institution psychiatrique ?**

Une analyse approfondie a eu lieu et un projet global en est sorti⁽²⁾. **L'automatisation de l'officine hospitalière** avec 2 sous-projets qui ont émergé et qui coïncidaient avec le déménagement futur de la pharmacie dans une toute nouvelle infrastructure.

- **Robotisation** de la distribution des médicaments au sein de l'hôpital
- **Armoire** d'urgence centrale **intelligente (AUCI)** accessible 24h/24

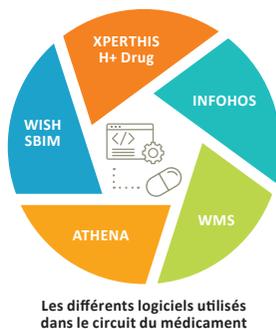
Méthode

Une analyse globale des :

- Délivrances et encodages des administrations de médicaments via la prescription médicale informatisée (PMI).
- Erreurs lors de prises manuelles de médicaments dans le local central.
- Surconsommations de médicaments non tracés/non tarifés dans le local servant d'armoire d'urgence centrale.

Le constat a permis de mettre en lumière la nécessité d'introduire les nouvelles technologies/outils pour une meilleure traçabilité avec comme enjeux :

- Quantification des besoins
- Interfaçage des différents logiciels
- Gestion de projet pluridisciplinaire
- Réorganisation des activités (pharmacie)
- Formation des utilisateurs
- Analyse des coûts et risques



Discussion

Le projet global a été présenté et discuté en Comité de Direction (CODIR) au CHJT.

Résultats

Seul le projet d'installation d'une armoire centrale intelligente a été retenu pour un hôpital psychiatrique de notre taille. La mise en exploitation de l'AUCI a été effective au mois de février 2023. Elle a suivi le déménagement de la pharmacie vers ses nouveaux locaux en fin 2022.

La formation des utilisateurs principaux (pharmaciens - assistants pharmaceutico - techniques et personnel soignant) a été faite et suivie de la rédaction d'une procédure en interne.

Chaque corps de métier ayant un référent qui a la responsabilité de former son équipe. Cela a permis de renforcer la collaboration entre les différents services et département notamment : la pharmacie - le service informatique - la cellule qualité - la cellule Dossier Patient Informatisé (DPI) et le département des soins (DSO).

Local central d'urgence



PHARMACIE
30 min
à 3h00

Contrôle feuille de prise vs H+ drugs
Récapitulatif des erreurs au DPI
Impression de la liste de réapprovisionnement J-1
Renflouage du stock des médicaments



DPI
10 à 30 min

Correction des erreurs dans H+ drugs
Contact avec les unités de soins pour clarification si nécessaire
Récapitulatif des corrections à la pharmacie



UNITÉ

Remarques éventuelles
Retour des médicaments erronés à la pharmacie

AUCI



Conclusion

Grâce à l'A.R. du 30 septembre 2020, le projet d'installation d'une armoire centrale intelligente (AUCI) a pu se concrétiser rapidement pour sécuriser une partie du circuit du médicament notamment en dehors des heures d'ouverture de l'officine hospitalière. La mise en service de l'AUCI a permis d'introduire les nouvelles technologies pour la sécurité des patients psychiatriques.

La source des médicaments administrés aux patients est mieux identifiée avec une tarification directe d'où un gain de temps pour le personnel impliqué dans le circuit général de distribution des médicaments.

Après 2 ans de fonctionnement, **l'armoire magique** comme certains l'appellent est devenue un outil de travail de routine incontournable pour les utilisateurs principaux.

(1) A.R. 30/09/2020 portant sur la préparation et la délivrance des médicaments et l'utilisation et la distribution des dispositifs médicaux dans les établissements de soins.
(2) ARS 13/05/2019: Automatisation de la prise en charge médicamenteuse dans les établissements sanitaires et médico-sociaux avec pharmacie à usage intérieur.